

## RESOLUTIONS

### DE LA 43<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FANAF

#### Tunis (République tunisienne), du 17 au 21 février 2019

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, du 17 au 21 février 2019 à l'Hôtel LAICO de Tunis (République tunisienne). En marge de l'Assemblée Générale, s'est tenu un symposium sur le thème : « **Quelle structure de marché pour promouvoir le développement de l'assurance africaine** ».

Les délégués, qui se sont réjouis de la parfaite organisation de ces assises organisées pour la première fois en Tunisie, ont apprécié l'atmosphère chaleureuse qui a prévalu tout au long des travaux et ont adopté les résolutions suivantes :

#### **Résolution N° 1 : Sur le rapport d'activités du Bureau Exécutif**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les activités menées au cours de l'exercice 2018, approuve ledit rapport et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

#### **Résolution N° 2 : Sur les comptes de l'exercice 2018**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les comptes de l'exercice 2018 et celui du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes qui se soldent par un déficit de quarante et un millions cinq cent vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (41 529 444) francs CFA, et donne quitus au Bureau Exécutif.

#### **Résolution N° 3 : Sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018**

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, d'affecter le déficit d'un montant de quarante et un millions cinq cent vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (41 529 444) francs CFA en report à nouveau, ce qui porte le solde de ce compte à quatre cent soixante-quatorze millions huit cent quarante mille trois cent quatre-vingt-douze (474 840 392) francs CFA.

#### **Résolution N° 4 : Sur le programme de travail de l'exercice 2019 du Bureau Exécutif**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du programme de travail de l'exercice 2019 du Bureau Exécutif, adopte ledit programme.



### Résolution N° 5 : Sur l'acquisition d'un local pour le siège de la FANAF

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition du Bureau Exécutif de la FANAF relative à l'acquisition d'un local pour abriter le siège de la Fédération et les modalités de financement par lui proposées, approuve lesdites propositions et instruit le Bureau Exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour l'acquisition d'un siège propre à l'Organisation dans la limite d'un coût de deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA.

### Résolution N° 6 : Sur le Budget de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du Projet de Budget de l'exercice 2019 présenté par le Bureau Exécutif, approuve le dit Budget comme suit :

#### 1. Au titre des prévisions de dépenses :

- ❖ Dépenses de Fonctionnement : huit cent quatre-vingt-treize millions (893 000 000) de francs CFA,
- ❖ Dépenses d'Investissement : deux soixante-huit millions cinq cent mille (268 500 000) de francs CFA dont deux cent cinquante millions (250 000 000) de francs CFA pour l'acquisition du siège de la FANAF.

L'acquisition du siège de la FANAF sera entièrement financée sur les fonds propres de l'organisation.

#### 2. Au titre des prévisions de recettes :

- ❖ Les produits encaissables sont estimés à neuf cent onze millions cinq cent mille (911 500 000) francs CFA ;

L'Assemblée Générale maintient, en conséquence, le montant de la cotisation annuelle de chaque société membre à deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA **payable au plus tard le 31 Mai 2019**, sous peine des pénalités de **5% par mois de retard**, à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2019**, conformément au Titre V du Règlement Intérieur.

### Résolution N° 7 : Sur la subvention à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour l'année 2019 la subvention de vingt millions (20 000 000) de francs F CFA, allouée à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé. 4



## Résolution N° 8 : Sur les demandes d'adhésions de sociétés

L'Assemblée Générale approuve les demandes d'adhésion à la FANAF formulées par les Sociétés suivantes :

1. EAST AFRICA GLOBAL INSURANCE COMPANY, "EGIC-NV", Burundi;
2. ATLANTIQUE ASSURANCES CAMEROUN IARDT, Cameroun ;
3. ROYAL ONYX INSURANCE CIE SA, Cameroun ;
4. L'AFRICAINNE DES ASSURANCES CONGO-BRAZZAVILLE ;
5. HANNOVER-RE, Bureau de Représentation de Côte d'Ivoire ;
6. HELVETIA ASSURANCES SA, Bureau de Représentation Dakar, Sénégal
7. CARTE VIE, Tunisie ;
8. CARTE ASSURANCES, Tunisie ;

Lesdites sociétés deviendront membres dès l'acquittement des droits d'adhésion de cinq cent mille (500 000) francs CFA, et de la cotisation annuelle dont le montant est fixé à deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA, pour l'année 2019.

## Résolution N° 9 : Sur les retraits, suspensions et radiations de sociétés membres

### 1. Retraits volontaires

L'Assemblée Générale prend acte des demandes de retrait formulées par les sociétés ci-après au cours de l'année 2018 :

- DAMANE Assurance de Mauritanie ;
- AXA Assurance du Maroc ;
- Wafa IMA Assistance du Maroc.

### 2. Radiations

L'Assemblée Générale décide de radier d'office ses membres qui ont fait l'objet d'un retrait d'agrément ou d'un transfert d'office de portefeuille par l'Autorité de tutelle. Il s'agit des sociétés suivantes :

- Samaritan Insurance du Cameroun ;
- TSA Assurances de Côte d'Ivoire ;
- CEA de Côte d'Ivoire ;
- La Fédérale d'Assurance de Cote d'Ivoire et
- La Fédérale d'Assurance du Bénin.



### 3. Suspensions

Sur proposition du Bureau Exécutif de la FANAF, l'Assemblée Générale approuve, la suspension des sept (7) sociétés ci-dessous pour défaut de paiement de cotisations :

- Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) ;
- Mutragui SA de Guinée Conakry ;
- Prime Insurance (Ex COGEAR) du Rwanda ;
- Saham Insurance (Ex CORAR) du Rwanda ;
- Fonds de Garantie Automobile (FGA) du Rwanda et
- Phoenix SA du Rwanda.

#### **Résolution N° 10 : Sur le capital humain requis pour le développement de l'assurance africaine**

L'Assemblée Générale convaincue de la nécessité de renforcer le capital humain pour relever les nombreux défis liés à l'innovation et au développement de l'assurance africaine, recommande à toutes les entreprises d'assurances :

- 1) D'accorder plus d'importance à la gestion des Ressources Humaines par la mise en place de la fonction RH dédiée ;
- 2) De mettre en place un plan de formation adéquat pour les collaborateurs ;
- 3) D'offrir aux collaborateurs un potentiel de développement personnel.

#### **Résolution N° 11 : Sur les enjeux de la régulation et de la supervision pour le développement de l'assurance africaine :**

Les délégués, conscients des enjeux que revêtent la régulation et la supervision dans la promotion d'une structure de marché porteuse de développement, recommandent :

- 1) Une régulation et une supervision adaptées aux objectifs de développement des marchés notamment par l'élargissement du champ des assurances obligatoires et la mise en place d'un comité de veille pour anticiper et influencer les réformes réglementaires ;
- 2) Une migration, à moyen terme, de la régulation vers une solvabilité basée sur le profil de risques encourus par les assureurs ;
- 3) Une synergie entre les acteurs du marché pour faire face aux coûts induits par les nouvelles exigences réglementaires ;



- 4) Un renforcement de l'accompagnement des pouvoirs publics et une assistance aux sociétés d'assurances et aux superviseurs dans l'implémentation des normes et des standards internationaux.

**Résolution N° 12 : Sur la date et le lieu de la quarante quatrième (44<sup>ème</sup>) Assemblée Générale Ordinaire de la FANAF**

A l'invitation de la Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances, l'Assemblée Générale décide de tenir sa 44<sup>ème</sup> Assemblée Générale à Libreville (République gabonaise), au mois de février 2020.

Fait à Tunis, le 21 Février 2019.

Le Président

Adama NDIAYE



Le Secrétaire Général

Fransady KONDE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA FANAF  
Du 17 au 21 Février 2019  
à TUNIS